

André Picotte, traducteur  
SPAC, Bureau de la traduction, Services linguistiques,  
Division « Affaires internationales » et membre de l'Équipe secrète  
Candidat au poste de vice-président TR de  
l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP)  
Téléphone : 873-455-4587  
Courrier électronique : [a.picotte@outlook.com](mailto:a.picotte@outlook.com)

Je suis vice-président de l'ACEP depuis 2009. Je suis également membre du Comité des finances, qui est chargé notamment de l'élaboration du budget, ainsi que des comités des Statuts et règlements, de Défense des emplois et des avantages sociaux, et des Communications. De 2005 à 2009, j'ai occupé le poste d'administrateur TR au Conseil exécutif national (CEN) de l'ACEP.

En outre, je suis représentant des traducteurs et traductrices francophones au Conseil exécutif de la Section locale Bureau de la traduction (Section 900) de l'ACEP. J'ai occupé ce même poste au Conseil exécutif du Groupe TR du Syndicat canadien des employés professionnels et techniques (SCEPT) de 1994 à 2003. Depuis 1994, j'ai participé à de nombreuses réunions de consultation syndicales-patronale avec l'équipe de direction du Bureau de la traduction (BdT) ainsi qu'avec la direction de notre ministère d'attache, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), concernant notamment la pandémie de la COVID-19 et de ses conséquences sur les employés. J'ai également fait partie de quinze équipes syndicales de négociation de la convention collective TR et, il y a plusieurs années, du Régime d'incitatifs monétaires (RIM), dont j'avais eu l'idée et que j'avais proposé. De plus, je suis délégué syndical depuis 31 ans.

Le principal problème actuel des TR est celui de la santé et de la sécurité des interprètes. Depuis le début de la pandémie de COVID, le Parlement et ses comités tiennent une partie de leurs délibérations en ligne. Or, son système audiovisuel ne protège pas suffisamment le système auditif des interprètes et fait donc des victimes parmi eux. Les interprètes affectés doivent alors prendre des congés de maladie, être réaffectés à d'autres tâches ou même prendre une retraite anticipée. Nous devons donc faire pression sur le BDT, le Conseil du Trésor et le Parlement pour que le système audiovisuel actuel soit remplacé et que les heures de travail en ligne des interprètes soient réduites.

À la fin de la crise de la COVID-19, l'employeur a rappelé les fonctionnaires fédéraux au bureau pour deux ou trois jours par semaine. Il s'agissait d'une décision fondée uniquement sur des considérations politiques, et ce, malgré le fait que les fonctionnaires fédéraux en télétravail accomplissaient leurs tâches de manière tout aussi efficace qu'au bureau. L'ACEP doit donc défendre le droit des fonctionnaires fédéraux d'opter pour le télétravail à temps plein ou à temps partiel s'ils le désirent. Inversement, nous devons empêcher l'employeur d'imposer le télétravail à temps plein. Le télétravail doit demeurer strictement

volontaire. Nous devons également faire pression sur l'employeur pour qu'il assure la salubrité du milieu de travail pour les TR sur place.

Malgré l'exemption qui permet aux TR de travailler à la maison à temps plein, certains TR doivent se rendre plus souvent que les autres au bureau pour traduire des textes secrets, en raison de la nature des textes de leur division (par exemple la Division Affaires internationales). Nous devons faire pression sur le BdT pour qu'il prenne des mesures afin que ce ne soit pas toujours les mêmes TR qui doivent venir travailler au bureau.

Un autre problème qui se pose au Bureau est celui de l'insuffisance chronique des effectifs et, par conséquent, les surcharges de travail périodiques et l'impossibilité d'assurer comme il le faudrait la qualité des traductions. Le problème découle du statut d'OSS du Bureau de la traduction et de l'optionnalité de ses services, qui empêche d'embaucher un nombre suffisant d'employés, de crainte d'un surplus d'effectif. L'ACEP doit continuer de faire pression sur le gouvernement pour le convaincre de la nécessité pour le Bureau de la traduction de retrouver son ancien statut de service gouvernemental assumant la responsabilité de l'ensemble des activités de traduction dans l'administration publique fédérale. À cet égard, nous ne devons pas hésiter à utiliser nos bonnes relations avec le Parlement, notamment le Comité des langues officielles de la Chambre des communes, pour faire valoir notre position à ce sujet.

La situation relative à Phénix s'est améliorée considérablement, mais le système continue de faire des victimes. Nous devons continuer d'aider nos membres à s'y retrouver en cas de problèmes avec le système.

Sur la scène publique, notre syndicat doit bien sûr participer aux débats sur des enjeux de société, mais seulement ceux qui touchent directement nos membres, par exemple l'équité salariale. À cet égard, des relations ont été nouées avec des journalistes de la presse écrite et électronique et avec des parlementaires afin de transmettre efficacement les messages de l'ACEP, ce qui a amélioré la visibilité de notre syndicat et nous a permis de défendre efficacement notre point de vue sur ces différents enjeux. Nous utilisons également les médias sociaux pour transmettre ces messages. Nous devons éviter de nous engager dans des causes qui ne concernent pas nos membres ou qui ne les concernent qu'indirectement. En ce qui a trait aux TR, nous devons utiliser nos relations avec les médias ainsi que les médias sociaux pour convaincre l'opinion publique de notre position sur le statut du Bureau.

Enfin, nous devons continuer de veiller à ce que les services offerts par l'ACEP à nos membres répondent à leurs besoins, particulièrement en ce qui a trait à la ponctualité de la prestation du service.